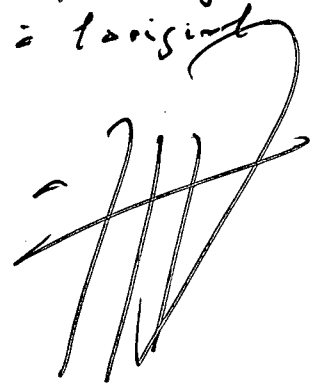


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/06/2025 - 8246 - 2010 B 00440 - 521 654 996 - A2B-SI

*certifié conforme
à l'original*



SAS A2B-SI

Rue du TREMOLLARD

01500 – AMBERIEU EN BUGEY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

S.A.S. Cabinet GAMBERT & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

18 avenue Parmentier
75011 PARIS

Tél. 01 48 87 89 24
info@gambert.fr



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	10 436	9 645	791	1 864	-1 073 -57.5
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	10 436	9 645	791	1 864	-1 073 -57.5
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	15 921		15 921	61 449	-45 529 -74.0
	Autres créances	55 911		55 911	19 203	36 708 191.1
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	472 099		472 099	534 641	-62 542 -11.7
	Charges constatées d'avance (3)				944	-944 -100.0
	Total III	543 931		543 931	616 237	-72 306 -11.7
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	554 367	9 645	544 722	618 101	-73 379 -11.8

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	503 579	412 930	90 649	21.9
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-58 713	90 649	-149 363	-164.7
Autres Fonds Propres	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		488 866	547 579	-58 713	-10.7
Autres Fonds Propres	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
Provisions	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
Dettes (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	47	996	-949	-95.3
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 336	7 435	5 901	79.3
	Dettes fiscales et sociales	42 473	62 091	-19 618	-31.6
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	55 856	70 522	-14 666	-20.8
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	544 722	618 101	-73 379	-11.8

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

55 676

70 522

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	207 885		207 885	451 012		-243 127	-53.9
Chiffre d'affaires NET	207 885		207 885	451 012		-243 127	-53.9
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2			2	
Total des Produits d'exploitation (I)			207 887	451 012		-243 125	-53.9
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			16 058	71 254		-55 196	-77.4
Impôts, taxes et versements assimilés			2 756	2 771		-15	-0.9
Salaires et traitements			175 765	178 536		-2 772	-1.9
Charges sociales			70 577	71 340		-763	-1.0
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 073	1 891		-818	-43.2
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			219			219	
Total des Charges d'exploitation (II)			266 447	325 793		-59 345	-18.2
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-58 560	125 219		-183 780	-146.7
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)						
	-58 560		125 219		-183 780	-146.7
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			8		-8	-100.0
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			8		-8	-100.0
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		153	8 006		-7 852	-98.0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		153	8 006		-7 852	-98.0
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-153	-7 997		7 844	98.0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			26 573		-26 573	-100.0
Total des produits (I+III+V+VII)		207 887	451 020		-243 133	-53.9
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		266 600	360 371		-93 771	-26.0
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-58 713	90 649		-149 363	-164.7

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail des comptes annuels

- Détail du bilan actif
- Détail du bilan passif
- Détail du compte de résultat
- Calcul de l'impôt sur les sociétés

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		791.10	1 863.94		-1 072.84	-57.5
21820000 MATERIEL DE TRASNPOT		6 029.94	6 029.94			
21830000 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE		4 405.97	4 405.97			
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT		-5 473.84	-4 835.00		-638.84	-13.2
28183000 AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMA		-4 170.97	-3 736.97		-434.00	-11.6
Total II		791.10	1 863.94		-1 072.84	-57.5
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		15 920.68	61 449.37		-45 528.69	-74.0
41100000 CLIENTS		15 920.68	61 449.37		-45 528.69	-74.0
AUTRES CREANCES		55 911.04	19 202.99		36 708.05	191.1
40950000 REMBOURSEMENTS A RECEVOIR		14 395.18	14 395.18			
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES A PAYER		26 576.00			26 576.00	
44566000 TVA SUR FACTURES		3 914.78	4 012.18		-97.40	-2.4
44571000 TVA COLLECTEE			795.63		-795.63	NS
44588000 TVA A REGULARISER		11 025.08			11 025.08	
DISPONIBILITES		472 098.95	534 640.80		-62 541.85	-11.7
51220000 BANQUE		472 098.95	534 640.80		-62 541.85	-11.7
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			944.00		-944.00	-100.0
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			944.00		-944.00	NS
Total III		543 930.67	616 237.16		-72 306.49	-11.7
TOTAL GENERAL		544 721.77	618 101.10		-73 379.33	-11.8

CABINET GAMBERT & ASSOCIES

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	207 885.00	451 012.05	-243 127.05	-53.9
70611000 ETATS DES LIEUX	207 885.00	451 012.05	-243 127.05	-53.9
Chiffre d'affaires NET	207 885.00	451 012.05	-243 127.05	-53.9
AUTRES PRODUITS	1.96		1.96	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	1.96		1.96	
Total des Produits d'exploitation	207 886.96	451 012.05	-243 125.09	-53.9
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-16 057.97	-71 254.09	-55 196.12	-77.4
60615000 FRAIS DE CARBURANT	1 634.21	1 368.86	265.35	19.3
60630000 FOURNITURES		178.22	-178.22	NS
61420000 CONTRATS DE SERVICES	620.00	59 423.00	-58 803.00	-98.9
61552000 ENTRETIEN REPARAT MAT TRANSPOR	572.87	187.76	385.11	205.1
61565000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	167.76	559.46	-391.70	-70.0
61610000 ASSURANCE & GARANTIE	1 334.00	1 389.64	-55.64	-4.0
62110000 PRESTATIONS EXTERNES	891.20	848.32	42.88	5.0
62260000 HONORAIRES	6 643.75	2 076.75	4 567.00	219.9
62270000 FRAIS DE GREFFE	47.09	44.69	2.40	5.3
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	18.10	24.88	-6.78	-27.2
62570000 FRAIS DE RECEPTION	295.17	1 391.90	-1 096.73	-78.7
62620000 TELEPHONE MOBILE	2 570.20	2 609.51	-39.31	-1.5
62750000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	1 263.62	1 151.10	112.52	9.7
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 755.98	2 771.23	-15.25	-0.5
63330000 FORMATION CONTINUE	951.54	975.81	-24.27	-2.4
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 176.44	1 206.42	-29.98	-2.4
63511000 CFE	628.00	589.00	39.00	6.6
SALAIRES ET TRAITEMENTS	175 764.63	178 536.27	-2 771.64	-1.5
64110000 SALAIRES	173 014.98	177 422.78	-4 407.80	-2.4
64120000 CONGES PAYES	2 231.25	608.89	1 622.36	266.4
64140000 CARTE ORANGE	518.40	504.60	13.80	2.7
CHARGES SOCIALES	70 577.07	71 340.06	-762.99	-1.0
64510000 COTISATIONS URSSAF	50 791.23	52 049.32	-1 258.09	-2.4
64530000 COTISATIONS RETRAITE	12 688.55	13 406.08	-717.53	-5.3
64572000 MUTUELLE	6 151.27	5 674.30	476.97	8.4
64582000 CHARGES SUR CP	946.02	210.36	735.66	349.7
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 072.84	1 891.00	-818.16	-43.2
68112000 DOT. AMORT. SUR IMMOB. CORPORE	1 072.84	1 891.00	-818.16	-43.2
AUTRES CHARGES	218.70		218.70	
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	218.70		218.70	
Total des Charges d'exploitation	266 447.19	325 792.65	-59 345.46	-18.2
Résultat d'exploitation	-58 560.23	125 219.40	-183 779.63	-146.7
Résultat courant avant impôts	-58 560.23	125 219.40	-183 779.63	-146.7

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Calcul de l'Impôt sur les Sociétés

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Marges : 266 600,44
Produits : 207 886,96
Résultat comptable : 58 713,48-

Réintégrations Fiscales

Libellé	Montant
Amendes et pénalités	153.0
TOTAL	153.0

Déductions Fiscales

Libellé	Montant
TOTAL	

2

Calcul de l'Impôt sur les Sociétés

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Résultat fiscal (avant imputations)	58 560.48-
Déficits reportables	
Résultat fiscal	58 560.48-
Impôt à 15% pour les PME limitée à 42500 Euros	
Impôt à 25%	
Contributions	
Impôt au taux réduit 15%	
Impôt au taux normal 25%	
Total impôts dus	
Comptes : 1	1 154.00
2	12 134.00
3	6 644.00
4	6 644.00
=	26 576.00
Crédit d'impôt compétitivité/emploi (CICE)	
Crédit ou réduction d'impôt	
Précédent de versement	26 576.00-
Solde compte 444	26 576.00
Résultat Net Comptable	58 713.48-

28

Liasse fiscale

- Déclaration fiscale n° 2065-SD
- Tableaux annexes n° 2050 à 2059-F

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
ME innovantes, cocher la case ci-contre				
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A2B-SI		RUE DU TREMOLLARD	
SIRET	5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1 1	01500 AMBERIEU EN BUGÉY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

d'entrée dans le groupe de la société déclarante

des sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

ACTIVITE

Activités exercées	IMMOBILIER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	58 560
Écécice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Parcs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Opération d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

cettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

COMPTABILITE INFORMATISEE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BINET GAMBERT & ASSOCIES AVENUE PARMENTIER 011 PARIS			
Tél: 01 48 87 89 24		Tél:	

A/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 25/03/2025 Lieu: AMBERIEU EN BUGÉY
			Qualité et nom du signataire: DE BOISSEU Christian
V° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: Président

Attestation de conformité fiscale (ECF)	
---	--

1 Quadra

Handwritten signature

rté
lité
ernité

Désignation de l'entreprise SAS A2B-SI

ANNÉE 2024 ou exercice

du 01012024

Presse RUE DU TREMOLLARD 01500 AMBERIEU EN BUGEY

au 31122024

- FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice [illegible]

ÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
57 664				57 664				57 664
30 395				30 395				30 395
31 353				31 353				31 353
53 604				53 604				53 604
173 016				173 016				173 016

**** TOTAUX**

- AUTRES FRAIS	10
adeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € ir bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
ais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 95
total	2 95

: - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10)	173 311	- de l'exercice 2024	(58 561)
de l'exercice précédent	178 814	- de l'exercice précédent	123 291

Nom et qualité du signataire

Président
DE BOISSEU Christian

A AMBERIEU EN BUGEY le 25/03/2025

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2
Adresse de l'entreprise RUE DU TREMOLLARD 01500 AMBERIEU EN BUGEY Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1 1

Néant ☐

				Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 4		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 645	791	1 86	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	9 645	791	1 86	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Créances	BX	BY	15 921	61 44		
	Autres créances (3)	BZ	CA	55 911	19 20		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
régularisation	Disponibilités	CF	CG	472 099	534 64		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			94	
	TOTAL (III)	CJ	CK	543 931	616 23		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	554 367	9 645	544 722	618 10

envois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

laus de réserve c propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

17

Désignation de l'entreprise : **SAS A2B-ST**

Néant ☐

		Exercice N						Néant	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	}	biens*	FD		FE		FF	
				services*	FG	207 885	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	207 885		FK		FL	207 885	451 01
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	207 887	451 01
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	16 058	71 25	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 756	2 77	
	Salaires et traitements*					FY	175 765	178 53	
	Charges sociales (10)					FZ	70 577	71 34	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*				GA	1 073	1 89
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	219		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	266 447	325 79
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(58 560)	125 21
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(58 560)	125 21	

Néant ☐

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II			KD	D8	2	D9
CORPORELLES	Terrains					KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2	]	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	6 030	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 406	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	10 436 <th>LO</th> <th></th> <th>LP</th> <th></th>	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
	TOTAL IV					LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	10 436 <th>OH</th> <th></th> <th>OJ</th> <th></th>	OH		OJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	6 030	MQ	MR	6 03
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 406	MT	MU	4 40
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	10 436	NH	NI	10 43
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7	OW	
	Autres participations		IO		OX		OY	OZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	10 436	OL	OM	10 43

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

MMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 835	QI	639	QJ		QK	5 47
Incorporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 737	QM	434	QN		QO	4 17
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 572	QV	1 073	QW		QX	9 64
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	8 572	QP	1 073	QQ		QR	9 64

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5							N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU							RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9							Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC							SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7							Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5							R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3							S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1							T2
Installations techniques et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8							T9
Autres	U1	U2	U3	U4	U5	U6							U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4							V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2							W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9							X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7							X8
Frais d'acquisition de participations	NL			NM									NO
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU							NV
Total général non ventilé (P + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D
		- corporelles	6E	6F	6G		6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04		05
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08		09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	0T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
		Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
			- financières	UG	UH		
			- exceptionnelles	UJ	UK		

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

78

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		Neant	
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	15 921		15 921				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	26 576		26 576				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 940		14 940				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	14 395		14 395				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	71 832	VU	71 832	VV			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	13 336		13 336				
Personnel et comptes rattachés				8C	15 503		15 503				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	19 270		19 270				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 023		6 023				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 678		1 678				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	47		47				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	55 856	VZ	55 856				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	4	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

r

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS A2B-SI**

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 |

RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	153	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	15	

I. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
Majoration d'amortissement *						XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit	ZI	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	58 71

II. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		58 56

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

31/12/202

Détail des réintégrations diverses**Détail des déductions diverses**

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	58 56
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	58 56

I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	21 93
---	----	-------

II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Organic	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	412 930	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	90 649				ZD	
					Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau		ZG	503 579
	TOTAL I	OF	503 579		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	503 579

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	620	59 42	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	891	84	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 691	2 12	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	7 856	8 86	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	16 058	71 25	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	628	58	
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	2 128	2 18	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	2 756	2 77	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	41 577	90 20	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 543	13 53	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*			OB	173 015		
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA					
			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 15 %	JN			
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			
				JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

78

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			(A)	(B)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))				(ventilation par taux)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

28

Néant ☒

A

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

D FLOUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

... ou des biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

7

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

28

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Handwritten signature

16

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI Néant ☐*

exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 1 2

ECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

ont apprentis	YP	
ont handicapés	YF	
	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

ALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Chiffre d'affaires de référence CVAE

entes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	207 88
edevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
lus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
efacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	207 88

I- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

utres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
roduction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
ubventions d'exploitation reçues	OF	
ariation positive des stocks	OD	
ransferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

II- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

chats	ON	1 63
ariation négative des stocks	OQ	
ervices extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	14 42
oyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une onvention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
axes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
utres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	21
harges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
raction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le dre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
oins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	16 27

V- Valeur ajoutée produite

alcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	191 61
--	----	--------

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

aleur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 329-AC et 1329-DEF).	SA	191 61
---	----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

es entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
i vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du
épôt du formulaire n° 1330 CVAE

ono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
hiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas chéant ajusté à 12 mois)	GX	207 885	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
hiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
ériode de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
ate de cessation			HR		

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2B-SI

DRESSE (voie)

RUE DU TREMOLLARD

CODE POSTAL

01500

VILLE

AMBERIEU EN BUGEY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

titre (2)

M

Nom de famille

DE BOISSIEU

Prénom(s)

CHRISTIAN

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

200

naissance :

Date

070453

N° Département

94

Commune

SAINT-MANDE

Pays

adresse :

N°

Voie

RUE DU TREMOLLARD

Code postal

01500

Commune

AMBERIEU EN BUGEY

Pays

titre (2)

M

Nom de famille

AUBE

Prénom(s)

JULIEN

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

200

naissance :

Date

031280

N° Département

76

Commune

FECAMP

Pays

adresse :

N°

86

Voie

B AVENUE HENRI BARBUSSE

Code postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

FR

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

7

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2B-SI

ADRESSE (voie)

RUE DU TREMOLLARD

CODE POSTAL

01500

VILLE

AMBERIEU EN BUGY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

1° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

2

SAS A2B-SI
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : « Le Tiret », rue du Trémollard
01500 Ambérieu en Bugey
521.654.996 RCS Bourg en Bresse

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU

22 Mai 2025

L'an deux mille vingt cinq

Et le vingt-deux mai, à dix-neuf heures,

Les associés de la société dénommée « SAS A2B-SI » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur DE BOISSIEU Christian préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 400 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondances,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024
- Le rapport de gestion du président
- Le texte des résolutions proposées

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats, et distribution de dividende
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement au vote les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 58.713,48 euros, de la manière suivante :

-Au report à nouveau débiteur la somme de 58.713,48 €
- D'apurer la perte de 58.713,48 € par prélèvement sur les autres réserves, celles-ci passant par voie de conséquence de 503.579,32 € à 444.865,84 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter une somme de 380.000,00 €

A la distribution de dividende, soit par action un montant de 950 €, qui sera soumis au prélèvement de la CSG,

-Et le solde, soit64.865,84 €
au compte « **Report à nouveau** »

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2025

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire. Cette dispense se demande sous forme d'attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au PFU de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40% prévu à l'article 158 al 3.2 du CGI. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, sur le PFU ou l'impôt calculé selon le barème progressif.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.



Troisième résolution

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Dividende par action	Dividende par action	Dividende par action
0.00€	0,00€	950,00 €

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate qu'il a été attribué au président une rémunération brute de 30.395 euros au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président

